

Fiche de données de sécurité

page: 1/23

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Ibex

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

En vigueur en France.

Acute Tox. 3 (par voie orale)

Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)

Skin Corr./Irrit. 2

Skin Sens. 1

Carc. 2

Repr. 1B

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

EUH401, H301, H315, H317, H332, H351, H360Df, H400, H410

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H301

Toxique en cas d'ingestion.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H332

Nocif par inhalation.

H351

Susceptible de provoquer le cancer.

H360Df

Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

Conseil de Prudence (Prévention):

- P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
P261 Eviter de respirer le brouillard.
P261 Eviter de respirer les vapeurs.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

- P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

- P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut déclencher une réaction allergique. Contient : 2-méthylisothiazol-3(2H)-one, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: pyraclostrobin (ISO), (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Le produit contient une ou plusieurs substance(s) de la liste des substances candidates selon l'article 59 (1,10) du règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) en concentration $\geq 0,1\%$ en masse.

Brai, goudron de houille, haute température; brai; [résidu de la distillation de goudron de houille à haute température. Solide noir dont le point de ramollissement est compris approximativement entre 30 et 180 oC (entre 86 et 356o F). Se compose principalement d'un mélange complexe d'hydrocarbures aromatiques à trois cycles ou davantage.]

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxy]méthyl}phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Teneur (W/W): 12,62 %	Acute Tox. 3 (Inhalation - brouillard)
Numéro CAS: 175013-18-0	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro INDEX: 613-272-00-6	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	Aquatic Acute 1
	Aquatic Chronic 1
	Facteur M - aiguë: 100
	Facteur M - chronique: 100
	H315, H331, H335, H400, H410

époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Teneur (W/W): 4,77 %	Carc. 2
Numéro CAS: 133855-98-8	Repr. 1B
Numéro-CE: 406-850-2	Aquatic Chronic 2
Numéro INDEX: 613-175-00-9	H351, H360Df, H411

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 oC (entre 330 et 554 oF).]

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

Teneur (W/W): < 40 % Numéro CAS: 64742-94-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119451097-39	Asp. Tox. 1 Aquatic Chronic 2 H304, H411 EUH066
Alcools, C16-18, éthoxylé propoxylé Teneur (W/W): < 15 % Numéro CAS: 68002-96-0	Acute Tox. 2 (Inhalation - brouillard) Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 3 H330, H412, H400
2-méthylnaphtalène Teneur (W/W): < 15 % Numéro CAS: 91-57-6 Numéro-CE: 202-078-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489455-25	Acute Tox. 4 (par voie orale) Aquatic Chronic 2 H302, H411
1-méthylnaphtalène Teneur (W/W): < 10 % Numéro CAS: 90-12-0 Numéro-CE: 201-966-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489997-0	Acute Tox. 4 (par voie orale) Aquatic Chronic 2 H302, H411
Acide benzènesulfonique, hydroxy-, polymère à base de formaldéhyde, phénol et urée, sel de sodium Teneur (W/W): < 5 % Numéro CAS: 102980-04-1	Eye Dam./Irrit. 2 Aquatic Chronic 3 H319, H412
biphényle Teneur (W/W): < 3 % Numéro CAS: 92-52-4 Numéro-CE: 202-163-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480408-33 Numéro INDEX: 601-042-00-8	Skin Corr./Irrit. 2 Eye Dam./Irrit. 2 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire) Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Facteur M - aiguë: 1 Facteur M - chronique: 1 H319, H315, H335, H400, H410
Brai, goudron de houille, haute température; brai; [résidu de la distillation de goudron de houille à haute température. Solide noir dont le point de ramollissement est compris approximativement entre	

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

30 et 180 oC (entre 86 et 356o F). Se compose principalement d'un mélange complexe d'hydrocarbures aromatiques à trois cycles ou davange.]

Teneur (W/W): 0,0321 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 85-01-8	Aquatic Acute 1
Numéro-CE: 201-581-5	Aquatic Chronic 1
Numéro INDEX: 648-055-00-5	Facteur M - aiguë: 10
	Facteur M - chronique: 1
	H302, H400, H410

naphtalène

Teneur (W/W): < 0,5 %	Flam. Sol. 2
Numéro CAS: 91-20-3	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro-CE: 202-049-5	Carc. 2
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119561346-37	Aquatic Acute 1
	Aquatic Chronic 1
Numéro INDEX: 601-052-00-2	Facteur M - aiguë: 1
	Facteur M - chronique: 1
	H228, H302, H351, H400, H410

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Teneur (W/W): < 0,05 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 2634-33-5	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro-CE: 220-120-9	Eye Dam./Irrit. 1
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120761540-60	Skin Sens. 1
	Aquatic Acute 1
Numéro INDEX: 613-088-00-6	Facteur M - aiguë: 1
	Facteur M - chronique: 1
	H318, H315, H302, H317, H400

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1: >= 0,05 %

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

Teneur (W/W): < 0,05 %
 Numéro CAS: 2682-20-4
 Numéro-CE: 220-239-6
 Numéro INDEX: 613-326-00-9

Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)
 Acute Tox. 3 (par voie orale)
 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
 Skin Corr./Irrit. 1B
 Eye Dam./Irrit. 1
 Skin Sens. 1A
 Aquatic Acute 1
 Aquatic Chronic 1
 Facteur M - aiguë: 10
 Facteur M - chronique: 1
 H330, H317, H314, H301 + H311, H400, H410
 EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A: >= 0,0015 %

| propane-1,2-diol

Teneur (W/W): < 2 %
 Numéro CAS: 57-55-6
 Numéro-CE: 200-338-0
 Numéro d'enregistrement REACH:
 01-2119456809-23

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fluorure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composé organo-chloré, halogénures d'hydrogène

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : 5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 35 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

85-01-8: Brai, goudron de houille, haute température; brai; [résidu de la distillation de goudron de houille à haute température. Solide noir dont le point de ramollissement est compris approximativement entre 30 et 180 oC (entre 86 et 356o F). Se compose principalement d'un mélange complexe d'hydrocarbures aromatiques à trois cycles ou davantage.]

Effet sur la peau (Directive 2004/37/CE)

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 0,2 mg/m³ (VLEP-INRS (FR)), Vapeur et aérosol

mesuré comme: benzènes solubles

Limite donnée à titre indicatif

92-52-4: biphényle

VME 1,5 mg/m³ ; 0,2 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

133855-98-8: (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane

VME 0,3 mg/m³ (Recommandation-BASF), Poussière alvéolaire

91-57-6: 2-méthylnaphtalène

Effet sur la peau (Directive 2004/37/CE)

La substance peut être absorbée à travers la peau.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer,

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	dispersion	
Couleur:	blanc(he)	
Odeur:	forte, aromatique(s)	
Seuil olfactif:	Non déterminé car nocif par inhalation	
Valeur du pH:	env. 6 - 8 (eau, 10 g/l, 20 °C)	
Température de fusion:	env. 0 °C	
début d'ébullition:	Données se rapportant au solvant env. 100 °C	
Point d'éclair:	Données se rapportant au solvant	(DIN EN 22719; ISO 2719)
	Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.	
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Température d'auto-inflammation:	460 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Pression de vapeur:	env. 23 hPa (20 °C)	
	Données se rapportant au solvant	
Densité:	env. 1,06 g/cm ³ (20 °C)	(Ligne directrice 109 de l'OCDE)
densité de vapeur relative (air):	non applicable	
Solubilité dans l'eau:	dispersible (20 °C)	

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non applicable

Décomposition thermique: 135 °C, 22 kJ/kg, (DSC (OECD 113))

(température Onset)

315 °C, 210 kJ/kg, (DSC (OECD 113))

(température Onset) Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

Viscosité dynamique: env. 193 mPa.s

(OECD 114)

(20 °C)

Viscosité, cinématique: 152 mm²/s

(40 °C)

Le produit n'a pas été testé.

L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés comburantes: non comburant

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 500 - 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): 2,11 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant par contact avec la peau Non-irritant pour les yeux. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : naphthalène

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance révèle un effet mutagène lors d'un test sur des cultures de cellules de mammifères. La substance n'a pas entraîné d'effet mutagène en cours d'expérimentation sur mammifères. Données bibliographiques.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation du caractère cancérogène:

Indications d'effet cancérogène possible en expérimentation animale.

Données relatives à : naphthalène

Evaluation du caractère cancérogène:

Lors d'essais à long terme réalisés sur le rat et la souris, la substance a montré un effet cancérogène par inhalation. Classement-UE La substance a été classée par la commission MAK dans le groupe 3 des produits cancérogènes (substances avec un potentiel cancérogène avéré). Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérogène pour l'homme).

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Des tests sur animaux ont donné des indices pour des effets néfastes sur la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation du caractère tératogène:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

Classement-UE Dans les essais réalisés sur animaux la substance a eu un effet néfaste sur le développement/tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxy-méthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. La substance peut causer des dommages de l'épithélium olfactif en cas d'nhalation répétée.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

De grandes quantités peuvent causer des lésions spécifiques aux organes suite à l'exposition répétée.

Données relatives à : naphtalène

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer des dommages de l'épithélium olfactif en cas d'nhalation répétée.

Données relatives à : biphényle

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,054 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,163 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 2,66 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Potentiel de bioaccumulation:

*Facteur de bioconcentration: 59 - 70, *Oncorhynchus mykiss* (Méthode OCDE 305)*

Ne s'accumule pas dans les organismes.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 379 - 507, Oncorhynchus mykiss (Méthode OCDE 305)

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yl]oxy-méthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PYRACLOSTROBINE, ALCOOLS , ÉTHOXYLÉ, PROPOXYLÉ)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

RID

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PYRACLOSTROBINE, ALCOOLS , ÉTHOXYLÉ, PROPOXYLÉ)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PYRACLOSTROBINE, ALCOOLS , ÉTHOXYLÉ, PROPOXYLÉ)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime**Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU: UN 3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PYRACLOSTROBINE, ALCOOLS, ÉTHOXYLÉ, PROPOXYLÉ)

UN number: UN 3082
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PYRACLOSTROBIN, ALCOHOLS, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Polluant marin: OUI

Transport hazard class(es): 9, EHSM
 Packing group: III
 Environmental hazards: yes
 Marine pollutant: YES

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Special precautions for user: None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PYRACLOSTROBINE, ALCOOLS, ÉTHOXYLÉ, PROPOXYLÉ)

UN number: UN 3082
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PYRACLOSTROBIN, ALCOHOLS, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III

Transport hazard class(es): 9, EHSM
 Packing group: III

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

date d'impression 06.03.2020

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 30, 3

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la réglementation: E1

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 16, 16bis, 65, 66, 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Equipements de protection individuelle pour l'utilisateur final (agriculteur,...)

o Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

" Gants en nitrile certifiés EN 374-3,

" Combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant,

Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1

" EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée,

" Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3,

" Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pendant l'application :

" Combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant,

Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1

" Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine,

" Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Si application avec tracteur sans cabine :

" Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Si application avec tracteur avec cabine :

" Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les lunettes ne doivent être portées qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockées après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 m par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée dans la culture : 48 heures après traitement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubrique 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Carc.	Cancérogénicité
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Flam. Sol.	Matières solides inflammables
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.03.2020

Version: 8.0

Date de la version précédente: 21.02.2019

Version précédente: 7.0

Produit: **Ibex**

(ID Nr. 30558048/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 06.03.2020

	respiratoires.
H330	Mortel par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H228	Matière solide inflammable.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
H301 + H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.